

## T1-1995 Calcul des cotisations au Régime de pensions du Canada pour le revenu d'un travail indépendant et pour autres revenus Annexe 8

- Remplissez cette annexe pour calculer le montant de vos cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) si, selon le cas :
  - vous avez déclaré des revenus d'un travail indépendant aux lignes 135 à 143 de votre déclaration;
  - vous avez déclaré des revenus d'entreprise ou de profession libérale d'une société de personnes à la ligne 122 de votre déclaration.
- En plus, remplissez cette annexe pour calculer vos cotisations supplémentaires au RPC.
- Lisez le guide aux lignes 308 et 310 pour plus de renseignements.

Revenus nets d'un travail indépendant donnant droit à pension (montants de la ligne 122 et des lignes 135 à 143 de votre déclaration)			1
Revenus sur lesquels vous désirez effectuer des cotisations supplémentaires (remplissez et joignez le formulaire CPT20)	674+		2
Somme partielle (additionnez les montants des lignes 1 et 2) Si le résultat est négatif, inscrivez «0».	=		3
Revenus d'emploi donnant droit à pension (case 14 ou case 26 de tous les feuillets T4)	+		4
Total des revenus donnant droit à pension (additionnez les montants des lignes 3 et 4)	=		5
Exemption de base selon le RPC	-	inscrivez 3 400 \$	6
Revenu assujéti aux cotisations (montant de la ligne 5 moins celui de la ligne 6) Si le résultat est négatif, inscrivez «0» (maximum 31 500 \$)	=		7
Multipliez le montant de la ligne 7 par 5,4 %			= _____ 8
Cotisations d'employé (cases 16 et 17 de tous les feuillets T4)	x 2		= - _____ 9
<b>Cotisations au Régime de pensions du Canada à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour autres revenus :</b> Montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9 (si le résultat est négatif, inscrivez «0») Inscrivez ce montant aux lignes 310 et 421 de votre déclaration.			= _____ 10

**Remarque :** Dans certains cas, nous rajusterons au prorata les cotisations au RPC. Si tel est le cas, nous calculerons le montant de vos cotisations et nous l'inscrirons sur votre avis de cotisation.

5106-S8

Coupez ici

## T1-1995 Calcul des cotisations au Régime de pensions du Canada pour le revenu d'un travail indépendant et pour autres revenus Annexe 8

- Remplissez cette annexe pour calculer le montant de vos cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) si, selon le cas :
  - vous avez déclaré des revenus d'un travail indépendant aux lignes 135 à 143 de votre déclaration;
  - vous avez déclaré des revenus d'entreprise ou de profession libérale d'une société de personnes à la ligne 122 de votre déclaration.
- En plus, remplissez cette annexe pour calculer vos cotisations supplémentaires au RPC.
- Lisez le guide aux lignes 308 et 310 pour plus de renseignements.

Revenus nets d'un travail indépendant donnant droit à pension (montants de la ligne 122 et des lignes 135 à 143 de votre déclaration)			1
Revenus sur lesquels vous désirez effectuer des cotisations supplémentaires (remplissez et joignez le formulaire CPT20)	674+		2
Somme partielle (additionnez les montants des lignes 1 et 2) Si le résultat est négatif, inscrivez «0».	=		3
Revenus d'emploi donnant droit à pension (case 14 ou case 26 de tous les feuillets T4)	+		4
Total des revenus donnant droit à pension (additionnez les montants des lignes 3 et 4)	=		5
Exemption de base selon le RPC	-	inscrivez 3 400 \$	6
Revenu assujéti aux cotisations (montant de la ligne 5 moins celui de la ligne 6) Si le résultat est négatif, inscrivez «0» (maximum 31 500 \$)	=		7
Multipliez le montant de la ligne 7 par 5,4 %			= _____ 8
Cotisations d'employé (cases 16 et 17 de tous les feuillets T4)	x 2		= - _____ 9
<b>Cotisations au Régime de pensions du Canada à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour autres revenus :</b> Montant de la ligne 8 moins celui de la ligne 9 (si le résultat est négatif, inscrivez «0») Inscrivez ce montant aux lignes 310 et 421 de votre déclaration.			= _____ 10

**Remarque :** Dans certains cas, nous rajusterons au prorata les cotisations au RPC. Si tel est le cas, nous calculerons le montant de vos cotisations et nous l'inscrirons sur votre avis de cotisation.

5106-S8